



Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel

---

## Communiqué de presse du premier syndicat de l'Office National des Forêts

### COUP DE TONNERRE DANS LE MONDE FORESTIER !

La prochaine loi de finance prévoirait une forte augmentation des frais de garderie demandés par l'Etat aux 11 000 communes forestières.

Les frais de garderie constituent la contribution de ces communes au financement de la mise en œuvre du régime forestier, par l'Office National des Forêts, dans les forêts publiques, conformément aux dispositions du Code Forestier. Son application depuis 1827 a permis de faire des forêts publiques françaises un des plus beaux patrimoines forestiers européens.

Dans les projets de Bercy les frais de garderie passeraient de **12 à 18%** pour les communes de plaines et de **10 à 15%** pour les communes montagnardes. La taxe à l'hectare de forêt gérée passerait également, en 3 ans, de **2 à 14 €** par hectare !!! Par ces décisions, l'Etat reviendrait sur les dispositions du contrat pluri annuel qu'il a pourtant signé, pour la période 2012-2016, avec les communes forestières et l'ONF. **Ainsi l'Etat choisirait de ne plus honorer sa signature et de casser un contrat établi conformément aux dispositions du Code Forestier.**

Pour le SNUPFEN Solidaires si ces augmentations devenaient effectives, elles constitueraient indéniablement une grave menace pour le régime forestier. En effet, de nombreuses fois sollicitée ces dernières années, la Fédération Nationale des communes forestières (FNCOFOR) risque de conditionner tout nouvel effort des communes à l'abandon du bénéfice du régime forestier.

Ce qui pourrait passer pour une opération neutre pour les fonctionnaires de Bercy (réduction de l'engagement financier de l'Etat compensée par une hausse de la contribution des communes) risque de mettre à terre l'un des piliers essentiels de la gestion de la forêt publique.

Décision pour le moins inconséquente et grave alors que le gouvernement annonce vouloir créer des emplois au sein de la filière bois. En risquant de désorganiser ainsi fortement l'ONF, le gouvernement mettrait à mal le principal gestionnaire forestier. Les conséquences pour l'ensemble de la filière forêt bois qui représente 450 000 emplois en France pourraient s'avérer désastreuses.

Le SNUPFEN Solidaires demande au Premier Ministre d'abandonner immédiatement cette mesure. C'est à l'inverse, aujourd'hui, des moyens supplémentaires et l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois qui permettraient à l'ONF de tenir toute sa place dans le développement de la filière bois.

QUELLE FORET POUR NOS ENFANTS ?

Châtenois, le 5 septembre 2014

**Contacts :** SNUPFEN Solidaires : Philippe Berger : 03.84.95.83.70 - 06.84.17.07.97  
Philippe Canal : 03.86.29.43.96 - 06.01.15.67.68

|  |   |                 |
|--|---|-----------------|
| Secrétaire Général<br>Philippe BERGER<br><br>pberger.snupfen@orange.fr | Local SNUPFEN Solidaires<br>Marie-Françoise CHATELAIN<br>Tel : 01.40.19.59.69 | www.snupfen.org |
|--|---|-----------------|